

Initiatives ministérielles

tions d'assurance-chômage et qui, pour la première fois de leur vie, devront demander de l'aide sociale.

Peu importe s'il s'agit de localités comme Windsor, ou la mienne, Winnipeg, ou d'autres localités ou provinces représentées par des députés de l'autre côté de la Chambre, comme Toronto ou l'Île-du-Prince-Édouard, des gens verront leurs prestations d'assurance-chômage s'épuiser. Aujourd'hui, en continuant d'insister pour que l'étude de ce projet de loi se termine et pour que celui-ci soit adopté à la Chambre, le gouvernement a encore une fois refusé de reconnaître les conséquences désastreuses des modifications de l'assurance-chômage pour les Canadiens.

Une nouvelle fois, le gouvernement augmente discrètement les impôts, sans accorder aucune prestation aux personnes qui en ont désespérément besoin. En outre, les modifications apportées à l'assurance-chômage ont entièrement miné l'organisation de la formation parmi les groupes sociaux du pays. C'est une dérobade totale de responsabilité dont les Canadiens tiendront le gouvernement responsable.

En conclusion, je voudrais proposer un amendement.

Je propose:

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots qui suivent le mot «que» et en les remplaçant par ce qui suit:

Que le projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991, ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais soit renvoyé au Comité permanent des finances pour un réexamen des articles 2, 3, 4 et 8.

Le président suppléant (M. DeBlois): La présidence vérifiera pour savoir si la motion est recevable.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire que les discours prononcés à l'ouverture de ce débat, d'une part, par le ministre et, d'autre part, par le porte-parole du Parti libéral en matière de santé, le député de Winnipeg, traduisaient bien leurs idées politiques. Je les félicite tous deux d'avoir clairement fait connaître leur position et de l'avoir fait avec sincérité et conviction.

Avant d'entamer mon discours, je voudrais simplement revenir sur un argument du porte-parole du Parti libéral en matière de santé. Je crois qu'il est très important à la Chambre que nous tenions compte de la réalité. Cela veut dire en partie qu'il faut reconnaître que les provinces essayent parfois de se dérober aux obligations prévues par la Loi canadienne sur la santé. Il doit y avoir un engagement clair, non pas de la part du gouvernement actuel qui exerce temporairement le pouvoir, mais bien

de la part du Parlement qui doit adopter ou rejeter ce projet de loi. Il faut s'engager clairement à l'égard de toutes les provinces, pour qu'elles sachent que la Loi canadienne sur la santé est au coeur de notre vision du Canada. L'accès au régime, sa transférabilité ou l'équité avec laquelle il s'applique sont tellement indispensables, qu'il faut s'engager sérieusement à imposer des sanctions aux provinces qui ne respectent pas leurs obligations à l'égard de la Loi canadienne sur la santé.

• (1700)

Le représentant du Parti libéral laisse entendre que l'article 4 prévoit de telles sanctions. Notre parti considère que ces dispositions ne constituent pas nécessairement la protection idéale; ce ne sont pas les sanctions les plus efficaces.

Par exemple, la version actuelle de la Loi canadienne sur la santé prévoit le pouvoir d'imposer des sanctions. À propos, cette mesure avait été adoptée par le Parti libéral.

Je voudrais rappeler à la Chambre le témoignage de l'Association canadienne de la santé publique qui, à mon avis, a remis un des plus solides mémoires au Comité des finances chargé d'examiner le projet de loi C-20. L'Association a déclaré très clairement:

Nous appuyons l'article 4 qui renforcera le rôle du gouvernement fédéral pour ce qui est de maintenir les mécanismes financiers et législatifs destinés à faire respecter les normes nationales en matière de santé.

C'est ce qui, fondamentalement, nous tracasse dans le projet de loi dont nous sommes saisis. Nous avons ici une mesure législative qui attaque essentiellement l'avenir de notre régime d'assurance-maladie, un régime dont tous les Canadiens sont fiers, auquel ils croient et qu'ils veulent voir survivre.

C'est aussi une attaque contre la sécurité du financement de notre enseignement postsecondaire. C'est une attaque, à mon avis, contre les petites entreprises et contre les travailleurs, étant donné la hausse des cotisations d'assurance-chômage qui est proposée.

Et surtout, cela ne représente pas un effort sérieux pour régler le problème du déficit du pays, mais plutôt un moyen de faire assumer ce problème par les provinces. C'est une mesure législative qui amène les provinces à acquitter la note que le gouvernement fédéral, tant libéral que conservateur, n'a pas acquittée depuis les 15 dernières années au Canada. C'est pourquoi notre parti s'oppose fermement à cette mesure législative.